

## LA SITUATION DES DROITS DE LA PERSONNE AU SALVADOR

### ENJEU

Le Salvador marque des progrès dans l'établissement d'une société civile vraiment démocratique et dans la mise en oeuvre des accords de paix. Il reste cependant des problèmes majeurs à régler, dont l'impunité, la faiblesse du système judiciaire, la sécurité publique et notamment la police, ainsi que la réforme électorale.

### CONTEXTE

Au cours des dernières années, le processus de paix au Salvador a permis à une société civile démocratique de commencer à prendre racine. En dépit de ses nombreux problèmes sociaux, politiques et économiques, le Salvador peut maintenant envisager l'avenir avec beaucoup plus d'optimisme.

La Mission d'observation des Nations unies au Salvador (ONUSAL) a terminé son mandat le 30 avril 1995, mais une autre de plus petite envergure, la Mission des Nations unies au Salvador (MINUSAL), a aussitôt pris la relève. Ces deux entités de l'ONU ont signalé des problèmes persistants ayant trait à l'impunité, au système judiciaire, à la police nationale civile (PNC) et à la réforme électorale. Les observateurs onusiens des droits de la personne ont toutefois indiqué que les violations des droits de la personne n'étaient pas systématiques ni ne traduisaient la politique du gouvernement. L'ONU et le gouvernement du Canada ont à maintes reprises déploré le retard accusé dans la mise en oeuvre des derniers engagements pris aux termes des accords de paix.

Le Salvador a ratifié le protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le protocole supplémentaire de la Convention interaméricaine sur les droits de l'homme, relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et a accepté la juridiction obligatoire du Tribunal interaméricain des droits de l'homme. Ceci dit, il est encore permis de s'interroger sur la capacité et la volonté du gouvernement de lutter efficacement contre les violations des droits de la personne. Il est vrai que cette capacité a été renforcée par la nomination en mars 1995 de Victoria de Avilés en tant qu'ombudsman des droits de la personne. Elle a pris en charge des fonctions dont s'acquittait auparavant l'ONUSAL et elle s'est attaquée énergiquement à une multitude d'allégations d'abus.

Les dossiers qui demeurent les plus alarmants concernent le système judiciaire et la PNC. La réforme du système judiciaire a progressé, mais celui-ci fait encore l'objet d'allégations de violations des droits de la personne. Aux problèmes du système judiciaire et de la police s'ajoute une hausse importante de la criminalité. La PNC, une institution en devenir, a été impliquée dans des incidents graves de recours à une force excessive, et certains de ses membres ont été associés à la réapparition des escadrons de la mort. Un nouvel Inspecteur général de la PNC, crédible, a finalement été nommé à la fin de 1995. Il y a aussi lieu d'être préoccupé par la fermeture forcée, en décembre 1995, d'un certain nombre de stations